

CAHIER DES CHARGES



L.S.R.L.

Ligue de soccer régionale de Lévis

Saison été 2010
4^{ième} saison

Table des matières

<u>1</u>	<u>Information générale.....</u>	<u>2</u>
1.1	Application.....	2
1.2	Interprétation.....	2
1.3	La Ligue.....	2
1.4	Les représentants de la Ligue.....	2
1.5	Le capitaine d'équipe.....	2
1.6	Le Comité de gestion de la Ligue.....	3
1.7	Le bureau de la Ligue.....	3
<u>2</u>	<u>Fonctionnement général.....</u>	<u>4</u>
2.1	La structure de la compétition.....	4
2.1.1	Équipes.....	4
2.1.2	Matches.....	5
2.2	L'inscription.....	5
2.3	Joueurs substitués.....	5
2.4	Le calendrier.....	6
2.5	L'arbitrage.....	6
2.6	Alcool.....	6
2.7	Joueur suspendu.....	6
2.8	Les cartons.....	7
2.9	L'équipement.....	7
<u>3</u>	<u>Sommaire des changements.....</u>	<u>8</u>
3.1	Le 3 mars 2010.....	8

1 Information générale

1.1 Application

Le présent document concerne la Ligue de Soccer Régionale de Lévis (LSRL) pour la saison été 2010.

Vous pouvez trouver d'autres informations concernant la Ligue sur le site Web de la Ligue.

<http://soccer.infosweb.ca/lslr/>

Vous y trouverez entre autre: la règlement de jeu, l'horaire des matchs, la formation des équipes, les coordonnées pour les terrains et bien d'autres informations.

1.2 Interprétation

Pour le besoin de simplifier la lecture de ce document, le masculin a été utilisé. Les termes masculins comprennent aussi bien le genre féminin que le genre masculin.

1.3 La Ligue

La ligue a vue le jour à l'automne 2006. Elle est sous la responsabilité d'André Voisine. La ligue est affiliée avec l'Association Régionale de Soccer du Québec et les joueurs bénéficient d'une assurance accident et d'une assurance dentaire.

Voir la page Web <http://www.arsq.qc.ca/default.aspx?p=63> pour plus de détails concernant les assurances.

La LSRL offre du soccer de niveau récréatif dans la grande région de Lévis. Les joueurs de l'extérieur peuvent y adhérer.

1.4 Les représentants de la Ligue

Les représentants de la ligue sont le directeur et le coordonnateur de la ligue.

Pour la saison été 2010, le directeur de la Ligue est André Voisine. Le coordonnateur sera nommé ultérieurement.

Les représentants de la ligue ont l'autorité pour prendre des décisions dans l'intérêt des participants et de la Ligue.

1.5 Le capitaine d'équipe

Chaque équipe est représentée auprès de la Ligue par un capitaine.

- a) Ce dernier est responsable de faire le lien entre la Ligue et les joueurs de son équipe.
- b) Il doit diffuser l'information de la Ligue.
- c) Il doit communiquer les commentaires de ses joueurs au comité de la Ligue.
- d) Il est responsable de distribuer et de récupérer l'équipement que la Ligue prête à son équipe.
- e) Il doit participer aux décisions du Comité de gestion.

1.6 Le Comité de gestion de la Ligue

Le Comité de gestion de la Ligue est constitué du directeur de la Ligue, du coordonateur et du capitaine de chaque équipe.

Le Comité de gestion est responsable de:

- a) répartir les joueurs entre les équipes;
- b) et de traiter les litiges.

1.7 Le bureau de la Ligue

Adresse postale:

840, Président-Kennedy Pintendre (Québec) G6C 1B8

Téléphone :

(418) 838-2403

Courriel :

lsrl@soccer.infosweb.ca

Site Internet:

<http://soccer.infosweb.ca/lsrl/>

2 Fonctionnement général

2.1 La structure de la compétition

2.1.1 Équipes

Pour la saison été 2010, la Ligue offre les catégories suivantes :

Les mardis	Les dimanches
Senior A Mixte	Senior A Mixte
Senior C Mixte	Senior C Mixte

Les catégories Senior A Mixte

S'adressent aux garçons et aux filles de 17 ans et plus qui ont déjà joué au soccer et en connaissent les règlements.

Les catégories Senior C Mixte

S'adressent aux garçons et aux filles de 17 ans et plus qui ont peu ou pas joué de soccer compétitif ces dernières années. Il n'est pas nécessaire de connaître les principes et les règlements du jeu pour joindre cette catégorie.

La ligue se réserve le droit d'annuler l'inscription d'un joueur qui est de calibre inadéquat, même s'il rencontre en théorie les exigences de la catégorie dans laquelle il est inscrit. Le remboursement sera au prorata du nombre de matchs qui reste à jouer en fonction du nombre de match total. Comme il y a plusieurs niveaux de compétitions, chaque joueur devrait pouvoir trouver une catégorie qui lui convient.

Les catégories du mardi

Vont jouer sur un terrain synthétique du Stade Honco de Lévis à Charny.
L'objectif est de 4 équipes de catégorie C et 2 équipes de catégorie A.

Les catégories du dimanche

Vont jouer sur le terrain synthétique de l'école l'ESLE à Charny.
L'objectif est de 2 équipes de catégorie C et 2 équipes de catégorie A.

Les activités de la catégorie Senior A Mixte vont se dérouler en même temps et sur un terrain adjacent à celui de la catégorie Senior C Mixte. C'est donc dire que les gens qui n'ont pas les mêmes habiletés pourront quand-même faire du covoiturage et jouer en même temps dans leur catégorie respective.

Les équipes sont formées par le Comité de gestion de la Ligue au début de la saison à partir des inscriptions individuelles. Les équipes sont remaniées tous les trois (3) matchs. L'objectif est de former des équipes équilibrées en terme de calibre de jeu, du nombre de joueurs et du nombre de filles tout en permettant aux amis de jouer ensemble Il n'y a pas de classement et encore moins de séries de fin de saison. En d'autres mots, l'objectif est que les gens s'amuse.

Si les inscriptions ne permettent pas de former deux catégories pour un soir donné, la Ligue regroupera les inscriptions en une seule catégorie. Les joueurs en seront informés avant de débiter la saison et ils auront le droit d'annuler leur inscription sans frais s'il le désire.

2.1.2 Matches

La location du terrain est pour une période d'une heure trente minutes (1h30). L'activité doit débuter à l'heure inscrite sur l'horaire. Le match, incluant l'échauffement, ne devra pas dépasser cette période. L'horaire des activités est disponible sur le site de la Ligue.

La formule est de 7 contre 7 (incluant le gardien). Si le nombre d'inscriptions pour un soir donné ne permet pas de faire deux catégories, les joueurs seront regroupés en une seule catégorie pour jouer du soccer à 11 contre 11, sur toute la surface du terrain.

Les changements se font en cours de jeu.

Un représentant de la ligue peut imposer à un joueur de faire des changements, lorsqu'il juge que certains joueurs n'ont pas un temps de jeu équitable.

2.2 L'inscription

Pour participer à la Ligue, le joueur doit avoir acquitté les frais d'inscription.

Chaque joueur doit faire parvenir son formulaire d'inscription avec le paiement global avant le 15 avril 2010. Les places sont limitées. La Ligue traitera les inscriptions dans l'ordre des paiements. Si le nombre d'inscription dans une catégorie ne justifie pas la création de cette catégorie, les joueurs inscrits auront l'option de transférer leur inscription dans une autre catégorie ou d'obtenir le remboursement total de leur inscription.

Les frais d'inscriptions sont par individu.

Frais administratifs et d'affiliation à l'ARSQ	20.00 \$
Les mardis, catégorie A ou C	60.00 \$
Les dimanches, catégories A ou C	70.00 \$
Habit de soccer (obligatoire pour les nouveaux)	25.00 \$

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site Web de la Ligue.

Le formulaire et la politique de remboursement sont disponibles sur le site Web de la Ligue.

2.3 Joueurs substitués

Les joueurs substitués seront admis uniquement si le nombre d'inscriptions régulières le permettent. Le coût sera alors de 6 \$ par match. Le paiement devra être fait au début du match.

Les substitués ne bénéficient pas de l'assurance accident, ni de l'assurance dentaire. Ils ne recevront pas d'habit de soccer. Ceux intéressés à être substitués doivent faire parvenir le formulaire d'inscription de substitués. Un responsable de la Ligue communiquera avec eux au début de la saison pour leur confirmer leur place.

Le formulaire d'inscription de substitués est disponible sur le site Web de la Ligue.

2.4 Le calendrier

Le calendrier est constitué de 15 matchs pour les catégories du dimanche et de 14 matchs pour les catégories du mardi. Les activités débutent à la mi-mai, pour se terminer à la fin août. Les matchs devraient débuter entre 20:00 et 21:30 selon la disponibilité des terrains. La durée des matchs est de 1h30.

Consultez l'horaire sur le site Web de la Ligue pour plus d'information.

Il est possible que durant la saison, le locateur reprenne possession des locaux pour d'autres activités. Les dits matchs seront repris à la fin de la saison.

S'il y a des changements, l'information sera affichée sur le site de la Ligue au moins 48 heures avant l'heure prévue du match et un courriel sera envoyé aux joueurs. Si le changement a lieu dans un délai plus court, les joueurs seront aussi informés par téléphone.

Le directeur de la Ligue est la seule personne qui détient le pouvoir de remettre un match ou de faire des changements à l'horaire. Il peut accepter ou refuser les demandes de changements de matchs.

2.5 L'arbitrage

Il n'y aura pas d'arbitre sur le terrain. Il y aura un représentant de la Ligue sur le site. Son rôle sera de coordonner les matchs, gérer les conflits sur le terrain, informer les joueurs qui ne sont pas familiarisés avec la réglementation du soccer.

Le représentant de la Ligue est payé par la Ligue au taux de 17 \$ de l'heure.

La ligue se réserve le droit d'expulser sans remboursement un joueur qui rencontre une ou plusieurs des conditions suivantes:

- 1) ne respecte pas les lois du jeu avec persistance;
- 2) se bagarre;
- 3) endommage le matériel de la Ligue ou du fournisseur du gymnase;
- 4) fait l'utilisation de drogue ou d'alcool durant les activités de la ligue;
- 5) ou toutes autres raisons que le comité de gestion jugera nuisibles au bon déroulement des activités et à la bonne réputation de la Ligue.

2.6 Alcool

Il est interdit de consommer de l'alcool sur le terrain, et ce, avant, pendant et après le match.

Il est également interdit à un joueur qui dégage une odeur d'alcool ou qui montre des signes d'ébriété de prendre part à un match.

2.7 Joueur suspendu

Le représentant de la Ligue est autorisé à donner un avertissement à un joueur qui enfreint les lois du jeu. Par la suite, ce même joueur peut être expulsé du match s'il récidive par ce même comportement. Un joueur peut être expulsé directement selon la gravité de l'infraction sans avoir reçu au préalable un avertissement.

Les suspensions s'établissent de la manière suivante :

- 1) Expulsion de la Ligue si le joueur s'engage dans une bagarre
- 2) Expulsion du match, selon le geste posé, 1 match minimum automatique
- 3) 2ième expulsion durant l'année, selon le geste posé, 3 matchs minimum automatique
- 4) 3ième expulsion durant l'année, selon le geste posé, 5 matchs minimum automatique

N.B. Pour des raisons évidentes, même si le représentant de la Ligue n'a pas vu dans sa totalité un incident, le comité de gestion de la ligue, après enquête auprès des témoins de l'incident, peut sanctionner un incident qui

ne concorde pas avec la philosophie de jeu (ligue récréative). De même, il peut sanctionner plus sévèrement un geste posé par un ou des joueurs pénalisés par l'arbitre suite aux explications complémentaires apportées par les témoins. Il arrive que dans le feu de l'action qu'on ne voie pas tout l'incident, après vérification, le comité de gestion de la Ligue se réserve le droit d'ajuster la sanction en fonction de l'événement.

Un joueur expulsé du jeu doit quitter le terrain pour éviter toutes confrontations avec les joueurs de l'équipe adverse.

Tout geste posé avant, pendant et après un match sera considéré lors de l'évaluation du cas d'un joueur qui a commis une faute.

Si la sanction demande une révision, c'est au comité de gestion de la Ligue de se pencher sur le dossier et d'y apporter les correctifs si nécessaires. Si le joueur ne reçoit pas d'avis de modification, c'est la sanction automatique selon le nombre d'expulsion qui prévaudra.

2.8 Les cartons

Un carton jaune: le joueur est pénalisé pour 10 minutes et il est remplacé sur le terrain.

Un carton rouge: le joueur est expulsé pour le reste du match et il est remplacé sur le terrain. Voir règlement "Joueur suspendu" pour la suite des événements.

2.9 L'équipement

La Ligue prête les équipements suivants à chaque équipe:

- a) 1 ballon de match;
- b) 1 paire de gants pour le gardien de but.

Les équipements suivants sont disponibles aux abords du terrain:

- a) Des ballons supplémentaires pour la période d'échauffement;
- b) 1 trousse de premiers soins.

3 Sommaire des changements

3.1 Le 3 mars 2010

La première version du Cahier de charge a été publiée le 3 mars 2010. S'il y a des changements, ils seront indiqués dans cette section.